

Délibération CA-20241128-4

**Conseil d'administration du Cnous du 28 novembre 2024**  
**Projet de délibération relative au budget initial 2025 du Cnous**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n° 3 de l'exercice 2024 tel que présenté en séance le 8 octobre 2024.

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;  
Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;  
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;  
Vu les documents relatifs au budget initial 2025 présentés en conseil d'administration.*

**Article 1**

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **165,81 ETPT** sous plafond et **8 ETPT** hors plafond (notifié : 168 ETPT sous plafond).
- **562 469 231 €** d'autorisations d'engagement dont :
  - ✓ 17 813 909 € pour les dépenses de personnel
  - ✓ 536 570 589 € pour les dépenses de fonctionnement
  - ✓ 8 084 733 € pour les dépenses d'investissement.
- **564 652 000 €** de crédits de paiement dont :
  - ✓ 17 813 909 € pour les dépenses de personnel
  - ✓ 538 797 348 € pour les dépenses de fonctionnement
  - ✓ 8 040 743 € pour les dépenses d'investissement.
- **535 135 577 €** de recettes.
- **-29 516 423 €** de solde budgétaire (déficit).

**Article 2**

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **-29 516 423 €** de variation de trésorerie
- **-4 671 810 €** de résultat patrimonial
- **-4 492 783 €** de capacité d'autofinancement (IAF)
- **-7 659 226 €** de variation du fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29  
Quorum : 14  
Nombre de membres participant à la délibération: 18  
Nombre de procurations : 4  
Abstentions : 6  
**Pour : 14**  
Contre : 2

Fait à Vanves, le 28 novembre 2024

La Présidente du Centre National  
des Œuvres Universitaires et Scolaires

  
**Bénédicte Durand**

